

Pro Medico Fondation

La caisse de pensions des médecins, vétérinaires, psychologues et médiateurs

Prévoyance du deuxième pilier pour les associations professionnelles

La Pro Medico Fondation a été créée en 1974 sous la responsabilité de la Société des médecins et des vétérinaires du canton de Zurich. Aujourd'hui, la Pro Medico Fondation est la caisse de pensions de référence pour les professions médicales en Suisse. Toutes les associations de médecins cantonales, la société d'odonto-stomatologie d'Argovie (Zahnärztesgesellschaft Aargau; ZGA), la Société des Vétérinaires Suisses (SVS), l'Associations professionnelles de psychologie ASP, la Fédération Suisse des Psy-

chologues (FSP), l'Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée (ASPA) ainsi que la Fédération Suisse des Associations de Médiation (SDM-FSM) se sont affiliées à la Pro Medico Fondation pour l'application de leur prévoyance d'association du 2^e pilier.

D'autres organisations et employeurs peuvent également s'affilier à la fondation. Il s'agit en particulier d'hôpitaux, de cliniques, de dentistes, de chiropraticiens, de pharmaciens, de droguistes, d'opticiens et de physiothérapeutes.

Structure et organisation

Structure: caisse de pensions semi-autonome

Organisation: fondation collective

Système de financement et de prestation: primauté des cotisations

Conseil de fondation

Président: Dr. iur. Hermann Walser, avocat, Uster

Succursale

Mark & Michel, Löwenstrasse 25, 8001 Zurich
www.markmichel.ch

Représentants des employeurs

Dr. méd. Bettina Balmer, Zurich

Dr. méd. Beat Gafner, Schwarzenburg

Dr. méd. Max Kuhn, Windisch

Dr. méd. Wolfgang Meyer, Villmergen

Dr. méd. vet. Roger Weiss, Herrliberg

Dr. méd. Mathias Wenger, Häuslenen

Représentants des employés

Charlotte Diener Irrniger, Zurich

Suzanne Dietter, Merishausen

Dr. iur. Michael Kohlbacher, Gebenstorf

Lic. rer. pol. Erna Wyrach, Widen

Sandra Flammer, Schönenberg

Offre de plan

La fondation propose aux indépendants et à leurs employés des plans de prévoyance adaptés à leurs besoins en termes de prévoyance de base. En outre, des parties complémentaires du revenu peuvent être assurées dans des plans de prévoyance additionnels.

La catégorie de plan A assure la prévoyance obligatoire pour les employés. La contribution d'épargne est régie par les dispositions légales. Les variantes «A Plus» et «A Modular» permettent de choisir des contributions d'épargne et/ou des prestations de risque plus élevées.

La catégorie de plan C propose des solutions de prévoyance pour les membres indépendants. La contribution d'épargne peut être fixée à 6%, 12%, 18% ou 24% du revenu assuré. Durant les premières années d'existence du cabinet médical, il est possible de renoncer à une contribution d'épargne.

Avec la catégorie de plan B, les employés et les indépendants peuvent consolider leur prévoyance et l'optimiser en fonction de leurs besoins personnels. La contribution d'épargne se monte à 20% ou 25% du revenu assuré.

Placement de capitaux

Chaque entreprise qui a adhéré à la fondation représente une caisse de prévoyance, qui peut directement définir l'allocation de la fortune au niveau de l'entreprise en choisissant parmi trois modules de placement.

MODULE DE PLACEMENT 1

| Catégorie de placement | Stratégie % |
|------------------------------|-------------|
| Liquidités CHF | 0.0 |
| Obligations CHF | 30.0 |
| Obligations FW (couvert) | 24.0 |
| Actions Suisse | 5.0 |
| Actions monde | 10.0 |
| Actions monde (couvert) | 15.0 |
| Immeubles Suisse | 16.0 |
| Placements alternatifs | 0.0 |
| Totalement | 100 |
| Performance annuelle moyenne | 3.40* |
| Risque moyen (volatilité) | 4.61* |

MODULE DE PLACEMENT 2

| Catégorie de placement | Stratégie % |
|-------------------------------|-------------|
| Liquidités CHF | 0.0 |
| Obligations CHF | 20.0 |
| Obligations FW (couvert) | 13.0 |
| Obligations marchés émergents | 2.0 |
| Actions Suisse | 7.0 |
| Actions monde (couvert) | 28.0 |
| Actions monde Small Cap | 6.0 |
| Actions marchés émergents | 4.0 |
| Immeubles | 15.0 |
| Immeubles monde | 0.0 |
| Placements alternatifs | 5.0 |
| Totalement | 100 |
| Performance annuelle moyenne | 4.34* |
| Risque moyen (volatilité) | 7.54* |

* Période 1991-2019

MODULE DE PLACEMENT 3

| Catégorie de placement | Stratégie % |
|--------------------------------|-------------|
| Contrat d'assurance collective | 100.0 |
| Total | 100 |

Le module de placement 3 se caractérise par une très faible volatilité des cours. Il s'agit d'un placement de réassurance avec garantie de la valeur nominale et du taux d'intérêt.

NOS FORCES – VOS AVANTAGES

- Plans de base et plans complémentaires modulables
- Bilan et compte de résultat par institution de prévoyance
- Concept de placement tourné vers l'avenir
- Degré de couverture par institution de prévoyance
- Rachat d'années de contributions manquantes
- Rachat en cas de retraite anticipée
- Même statut pour le conjoint ou le partenaire
- Taux d'intérêt en régime subrogatoire (selon le degré de couverture)
- Départ en retraite entre 58 et 70 ans
- Retraite partielle en trois étapes
- Libre choix entre rente et capital
- Taux de conversion 5.0% (Age 65)
- Gestion simple et efficace
- Conseil et accompagnement permanents

Conseil et accompagnement

La prévoyance professionnelle du deuxième pilier joue un rôle prépondérant dans le cadre des assurances sociales suisses. En raison de la complexité des dispositions légales ainsi que du regroupement de la prévoyance-risque et de la prévoyance-épargne, il est indispensable de pouvoir bénéficier en permanence d'un conseil et d'un

accompagnement professionnels tenant compte des aspects liés à l'âge, au revenu, à la fortune et à la fiscalité. Notre service de conseil Mark & Michel, et son équipe de conseillers hautement qualifiés sont parfaitement à même de répondre à ces exigences. N'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement.

+41 44 224 20 60

Pro Medico Fondation
Löwenstrasse 25
8001 Zurich

Tél: +41 44 224 20 60
Fax: +41 44 224 20 61
info@promedico.ch
www.promedico.ch

Heures d'ouverture
08:00 - 12:00 h
13:30 - 17:00 h (Lundi – Jeudi)
13:30 - 16:30 h (Vendredi)

